
Présidence : Pays-Bas

808^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 20 janvier 2016

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 12 h 45

2. Présidente : Ambassadrice D. Kopmels

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATION LIMINAIRE DE M. WIM GEERTS,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES AFFAIRES
POLITIQUES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES DES PAYS-BAS

Présidente, Directeur général des affaires politiques au Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas (annexe 1), Pays-Bas-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/4/16), Pologne, Norvège (FSC.DEL/1/16), Azerbaïdjan (FSC.DEL/2/16 OSCE+), Biélorussie (FSC.DEL/3/16 OSCE+), Portugal, États-Unis d'Amérique, Turquie, Canada, Monténégro, Arménie (FSC.DEL/7/16), Allemagne, Fédération de Russie, Ukraine

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (annexe 2) (FSC.DEL/5/16), Pays-Bas-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à

cette déclaration) (FSC.DEL/6/16), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (annexe 3), France

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Séminaire de haut niveau sur la doctrine militaire, prévu les 16 et 17 février 2016* : Présidente, Serbie, Irlande, Finlande, Autriche (annexe 4), Slovaquie, Roumanie, Pays-Bas-Union européenne, Royaume-Uni
- b) *Questions de protocole* : Croatie, Présidente, Directeur du Centre de prévention des conflits
- c) *Distribution du résumé annuel du CPC sur les informations échangées en 2015 concernant les MDCS (FSC.GAL/2/16 Restr.)* : représentant du Centre de prévention des conflits

4. Prochaine séance :

Mercredi 27 janvier 2016 à 10 heures, Neuer Saal



808^e séance plénière

Journal n° 814 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES PAYS-BAS

Madame la Présidente,
Excellences,
Mesdames, messieurs,

C'est un honneur pour moi de m'adresser aujourd'hui à vous au nom du Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, M. Koenders, qui ne pouvait hélas pas être présent parmi nous en raison d'obligations concomitantes dans le cadre de la Présidence néerlandaise de l'Union européenne.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier la délégation norvégienne de sa solide présidence du FCS au cours du dernier trimestre de 2015 et pour souhaiter à nos collègues polonais la bienvenue à la Troïka du Forum.

Nous assumons nos responsabilités à la tête du FCS en même temps que nous exerçons la présidence de l'UE au cours du premier semestre de 2016. Je sais que ce n'est pas à ce titre que je suis à Vienne aujourd'hui, mais j'espère que vous me permettrez malgré tout de partager avec vous quelques informations relatives à l'UE. Nous nous sommes fixés pour principes directeurs d'avoir une Union axée sur la croissance et l'emploi grâce à l'innovation et une Union qui soit proche de la société civile. Nos principaux domaines prioritaires seront les suivants :

- Migration et sécurité internationale ;
- Europe novatrice et créatrice d'emplois ;
- Finances saines et zone euro forte ;
- Politique climatique et énergétique axée sur l'avenir.

S'agissant de la sécurité internationale, nous soutiendrons en particulier la Haute Représentante et Vice-Présidente Federica Mogherini dans un certain nombre de domaines, dont les plus pertinents pour l'OSCE sont les suivants :

- Dans le cadre de la future Stratégie globale de l'UE en matière de politique étrangère et de sécurité, renforcement de la politique européenne de sécurité et de défense commune (PSDC). Cela suppose de faire preuve d'un niveau renouvelé d'ambition dans le cadre de la Stratégie globale de l'UE en tant qu'acteur de la sécurité et de préparer la mise en œuvre de la nouvelle stratégie dans le domaine de la sécurité et de la défense au travers d'un document de la PSDC et d'un plan d'action en matière de défense ;
- Lutte contre les nouvelles menaces, telles que les menaces hybrides, les combattants terroristes étrangers et les menaces pour la cybersécurité. Dans certains de ces domaines, le renforcement de la coopération entre l'UE, l'OSCE et l'OTAN revêt une importance primordiale ;
- Amélioration de l'efficacité des missions civiles de la PSDC et mesures prises pour améliorer le fonctionnement des opérations militaires de la PSDC ;
- Renforcement et approfondissement de la coopération de l'UE dans le domaine de la défense en tant qu'objectif clé, qui sera poursuivi en encourageant des initiatives concrètes dans le domaine de la coopération en matière de défense et en favorisant une plus grande transparence dans les dépenses militaires et le renforcement des capacités militaires.

Comme vous n'êtes pas sans le savoir, il y a plusieurs domaines dans lesquels l'interaction avec l'OSCE paraîtrait logique. Nous avons pour but d'instaurer une bonne coordination entre nos responsabilités distinctes en étroite coopération avec la Représentation de la Commission européenne ici à Vienne.

Je voudrais à présent me concentrer sur le FCS. Les Pays-Bas se sentent privilégiés d'aider à orienter les travaux du FCS au cours de ces quatre premiers mois de 2016, dans la quarante et unième année depuis la signature de l'Acte final de Helsinki et la quatorzième depuis la création du Forum.

Nous assumons ces responsabilités à un moment critique non seulement pour le FCS et l'OSCE, mais aussi, surtout, pour la sécurité et la stabilité en Europe dans son ensemble. Le continent tout entier est, en fait, balayé par des tempêtes, en particulier après l'annexion de la Crimée par la Russie et sa déstabilisation de l'Ukraine orientale. Les États participants de l'OSCE sont parmi ceux qui ont été frappés par des actes de terrorisme, perpétrés notamment par l'EIIL, à la fois sur son propre territoire et à l'étranger. Ces conditions climatiques exigent non seulement de solides parapluies, comme ceux que vous avez trouvés sur cette table, mais, aspect beaucoup plus important, imposent également des efforts considérables pour rétablir la confiance entre nous. Dans ce contexte, je voudrais reprendre à mon compte ce que le Ministre Steinmeier avait déclaré la semaine dernière au Conseil permanent : il s'agit de renouveler le dialogue, de rebâtir la confiance et de rétablir la sécurité.

Pendant de nombreuses années, les États participants ont eu tendance à considérer que la sécurité et la stabilité allaient presque de soi. Nous avons un édifice bien construit d'instruments qui nous permettaient de débattre de cette sécurité et, le cas échéant, de se consulter sur des préoccupations éventuelles. Le Document de Vienne nous a même donné

des possibilités bien utilisées de regarder par-delà les frontières pour nous assurer que chaque État participant restait dans les limites de ce qui avait été convenu.

Toute cette architecture reposait sur nos normes et nos valeurs partagées énoncées, entre autres documents, dans l'Acte final de Helsinki avec son « Décalogue de Helsinki ».

Jusqu'à relativement récemment, ces normes et ces valeurs n'étaient pas remises en question comme elles le sont aujourd'hui. Elles étaient ancrées dans une foi largement partagée en une sécurité globale, pour laquelle nous portions tous une responsabilité profondément ressentie.

Puis, les choses se sont mises à évoluer. Les normes et les valeurs ont commencé à être en butte à des critiques, comme l'a été le rôle joué par l'OSCE pour les garder en vie, les préserver et les superviser, et elles sont devenues moins évidentes qu'elles ne l'étaient et qu'elles ne devraient l'être.

Nous ne voyons cependant aucune raison de faire preuve de scepticisme, ni de remettre en question la raison d'être de l'OSCE ; l'Organisation a été confrontée dans le passé à des défis gigantesques, dont elle est toujours ressortie plus forte. N'est-il pas symptomatique que d'autres régions dans la tourmente telles que le Moyen-Orient examinent avec beaucoup d'intérêt le fonctionnement de l'Organisation ?

Je pourrais continuer à m'appesantir longuement sur les raisons de la situation précaire dans laquelle nous nous trouvons actuellement, mais, ici et maintenant, on se bornera à dire que nous partageons tous la responsabilité du rétablissement des plus nécessaires de la confiance et d'une coopération véritable, ainsi que de la viabilité de la sécurité, de la stabilité et de la prévisibilité euro-atlantique et eurasiennne.

C'est une responsabilité qui nous incombe à l'égard des centaines de millions de citoyens de nos pays respectifs.

C'est en ayant conscience de tout cela que nous entamons notre Présidence. Et bien que le Conseil ministériel de Belgrade ne nous ait pas confié de tâches très explicites ni doté d'un programme de travail, je crois que nous savons tous en quoi ces tâches consistent. En termes généraux, il s'agit de faire renaître l'esprit d'un dialogue, d'une confiance et d'une coopération véritables.

Sur le plan pratique, nous comptons, en bonne coopération avec les présidences portugaise et polonaise qui nous succéderont et avec la Présidence en exercice allemande, élaborer un riche programme d'activités régulières, parmi lesquelles je mentionnerai la Réunion annuelle d'évaluation de l'application, en mars, et, plus tard dans l'année, sous la conduite de la Pologne, la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité.

Par ailleurs, dans le courant de cette année, nous sommes tenus d'entamer le processus de mise à jour du Document de Vienne. À notre avis, il s'agit là d'un exercice dont on ne saurait souligner suffisamment l'importance.

Ce n'est pas seulement une tâche que nous nous sommes confiée il y a quelques années. Il est également apparu clairement, notamment tout au long des différentes crises que

nous avons traversées et que nous traversons encore, qu'il y a suffisamment de raisons de moderniser le Document de Vienne, de le compléter et, en général, de mieux l'adapter aux exigences actuelles. Je crois pouvoir dire que la crise entourant l'Ukraine a valeur d'exemple. Bien que le Document de Vienne nous ait été d'une grande utilité au cours de la phase initiale de la crise, les limites à ses possibilités sont aussi apparues clairement.

Nous espérons que le Forum sera en mesure de dépasser les clivages politiques, de parvenir à une évaluation commune des mesures qui s'imposent et d'examiner les réponses à apporter à cette évaluation. Les propositions sur la table ne manquent pas. Ce que nous devons faire, c'est nous assoir autour de cette table et nous regarder dans les yeux. Mettons-nous au travail sans perdre même une semaine.

Une occasion particulière approche, les 16 et 17 février, qui, nous l'espérons, sera un moment fort des quatre mois de notre présidence du Forum : le Séminaire de haut niveau sur la doctrine militaire. Nous encourageons chaque État participant à envoyer ses hautes autorités militaires à Vienne (le Chef d'état-major néerlandais sera présent) et à participer pleinement aux débats sur l'impact de l'évolution de la situation militaire et autres développements liés à la sécurité sur les doctrines militaires d'aujourd'hui et de demain. S'il est un thème qui concerne cet organe de dialogue sur la sécurité politico-militaire, c'est bien celui-là. Et compte tenu de l'absence regrettable de contacts militaires entre un certain nombre d'États participants dans les circonstances actuelles, notre espoir est que ce séminaire constituera une étape sur la voie vers le rétablissement de ces relations d'une importance capitale.

Puis, le 9 mars aura lieu une séance commune du FCS et du Conseil permanent axée sur la sécurité européenne. Les observations que j'ai faites ci-dessus témoignent clairement de l'importance que nous accordons à ce débat.

À présent, comme il sied à chaque présidence du FCS, nous souhaitons ajouter quelques touches particulières à nos travaux. Les dialogues de sécurité offrent une possibilité pour ce faire, dont nous ferons bon usage. Premièrement, dans une semaine se tiendra un dialogue de sécurité sur la coopération sous-régionale au cours duquel nous espérons présenter les avantages d'une coopération accrue entre les forces armées de deux États participants. Nous ferons également en sorte que le Forum traite de thèmes tels que le renforcement des capacités en matière de défense en tenant compte de la problématique hommes-femmes, les transferts d'armes et les instruments utilisés pour communiquer des informations dans le cadre des contrôles des transferts d'armes, ainsi que le Code de conduite et le droit international humanitaire.

Tous nos efforts au cours de cette présidence seront soutenus par une équipe dévouée de coordonnateurs :

- M. Pierre von Arx (Suisse), Coordonnateur nommé par la présidence du FCS pour le Document de Vienne ;
- M. Ivan Dvořák (République tchèque), Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité ;

- M^{me} Neval Orbay (Turquie), Coordonnatrice du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- Colonel Magnus Bratt (Suède), Chef de file du FCS pour le Séminaire de haut niveau de 2016 sur la doctrine militaire ;
- Lieutenant-colonel Michael P. Cullinane (États-Unis d'Amérique), Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles ;
- M. Robert Stražišar (Slovénie), Président du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre ;
- M. Vasily Pavlov (Biélorussie), Coordonnateur nommé par la présidence du FCS pour les questions de non-prolifération ; et
- Colonel Anton Eischer (Autriche), Chef de file du FCS pour la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2016.

Je tiens à leur exprimer ma sincère gratitude, de même qu'à l'Ambassadeur Pesko et à son équipe des plus compétentes au Centre de prévention des conflits, plus particulièrement la Section d'appui au FCS, ainsi qu'aux services de conférence et à tous ceux qui ne ménagent pas leurs efforts pour contribuer au bon déroulement de notre présidence.

L'évolution des affaires courantes, qui méritent toujours notre attention, sera de toute évidence imprévisible. Sous ce point de l'ordre du jour, nous aurons l'occasion de faire ce pourquoi nous nous réunissons : débattre de la sécurité de nos pays, de nos peuples et de notre région, et œuvrer à sa promotion.

Et enfin, il est une activité qui, j'en suis sûr, ne manquera pas d'agrémenter notre travail. Il s'agit de rien de moins que le bal annuel de l'OSCE. Vienne ne serait pas Vienne sans ce bal et nous sommes heureux qu'il se tienne durant la période de notre mandat. Je ne doute pas qu'il nous offrira une nouvelle occasion, encore plus agréable, de croiser les sabres – de cérémonie cette fois, je l'espère.

Nous aurons donc de nombreuses occasions de nous rencontrer et d'échanger nos points de vue. Exploitions-les au mieux.

Madame la Présidente, je vous prie de bien vouloir annexer ma déclaration au journal de ce jour.

Je vous remercie, Madame la Présidente, Excellences, Mesdames, Messieurs.



808^e séance plénière
Journal n° 814 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'UKRAINE

Madame la Présidente,

À propos de la déclaration faite aujourd'hui par la délégation de la Fédération de Russie sur le statut de la République autonome de Crimée, la délégation de l'Ukraine tient à insister sur ce qui suit :

Le droit international interdit l'acquisition de tout ou partie du territoire d'un autre État par la contrainte ou la force. La République autonome de Crimée, qui continue de faire partie intégrante de l'Ukraine, a été illégalement occupée par la force militaire et annexée par la Fédération de Russie en violation des principes et engagements de l'OSCE ainsi que des normes du droit international. Les actions illégitimes de la Fédération de Russie n'ont aucune incidence juridique sur le statut de la République autonome de Crimée en tant que partie intégrante de l'Ukraine. L'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues est garantie par le droit international et la résolution 68/262 « Intégrité territoriale de l'Ukraine » adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 27 mars 2014.

Nous appelons la Fédération de Russie à revenir aux préceptes du droit international et à annuler l'occupation et l'annexion illégales de la République autonome de Crimée.

La délégation de l'Ukraine demande que la présente déclaration soit consignée dans le journal de ce jour.

Merci, Madame la Présidente.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/814
20 January 2016
Annex 3

FRENCH
Original: RUSSIAN

808^e séance plénière

Journal n° 814 du FCS, point 2 de l'ordre du jour :

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Madame la Présidente,

Du fait que la Crimée a été mentionnée dans les déclarations de ce jour d'un certain nombre de délégations, la délégation de la Fédération de Russie juge utile de faire les observations suivantes.

La proclamation de l'indépendance de la République de Crimée et son incorporation à la Fédération de Russie ont été l'expression légitime du droit du peuple de Crimée à l'auto-détermination à un moment où l'Ukraine, forte d'un soutien étranger, subissait un coup d'état et où des éléments nationalistes radicaux influaient avec force sur les décisions adoptées dans le pays, ce qui se traduisit à son tour par la méconnaissance des intérêts des régions ukrainiennes et de la population russophone.

La population multi-ethnique de Crimée, à une majorité écrasante des voix, prit les décisions appropriées, exprimant ainsi sa volonté en toute liberté et équité. Le statut de la République de Crimée et de la ville de Sébastopol, entités à part entière de la Fédération de Russie, ne saurait être remis en question ni réexaminé. La Crimée est russe et elle le restera. C'est une réalité dont nos partenaires devront bien s'accommoder.

Cette position se fonde sur le droit international, auquel elle est pleinement conforme.

Je vous remercie, Madame la Présidente, et vous demande de joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/814
20 January 2016
Annex 4

FRENCH
Original: ENGLISH

808^e séance plénière

Journal n° 814 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AUTRICHE

Merci, Madame la Présidente.

Ma délégation prenant pour la première fois la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir assumé cette fonction importante et de vous assurer du plein soutien de ma délégation.

Je vous remercie d'avoir fourni des informations au sujet du séminaire de haut-niveau sur la doctrine militaire, devant se tenir prochainement. L'Autriche attache une grande importance à cet événement et lui accordera son plein soutien. La délégation autrichienne sera présidée par le Chef d'état-major de la défense.

Permettez-moi d'ajouter quelques observations de nature pratique, relatives à l'organisation du séminaire du point de vue du pays hôte. Nous avons informé nos ambassades de cet événement, de manière à ce que tout soit mis en œuvre pour faciliter le traitement des demandes de visas. Nous demandons à toutes les délégations concernées de bien vouloir respecter les délais prescrits pour les demandes de visas, comme précisé dans la circulaire d'information de la Présidence néerlandaise. En outre, nous prions instamment toutes les personnes soumises à des restrictions de circulation dans le cadre des régimes de sanctions de bien vouloir informer le Ministère autrichien des affaires étrangères de leur intention de participer au séminaire en temps voulu, et de déposer leurs demandes de visas dans les délais impartis, pour que la procédure établie, permettant leur participation aux conférences de l'OSCE, puisse aboutir à temps. Nous restons à la disposition des délégations pour toute assistance complémentaire.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Je vous remercie.